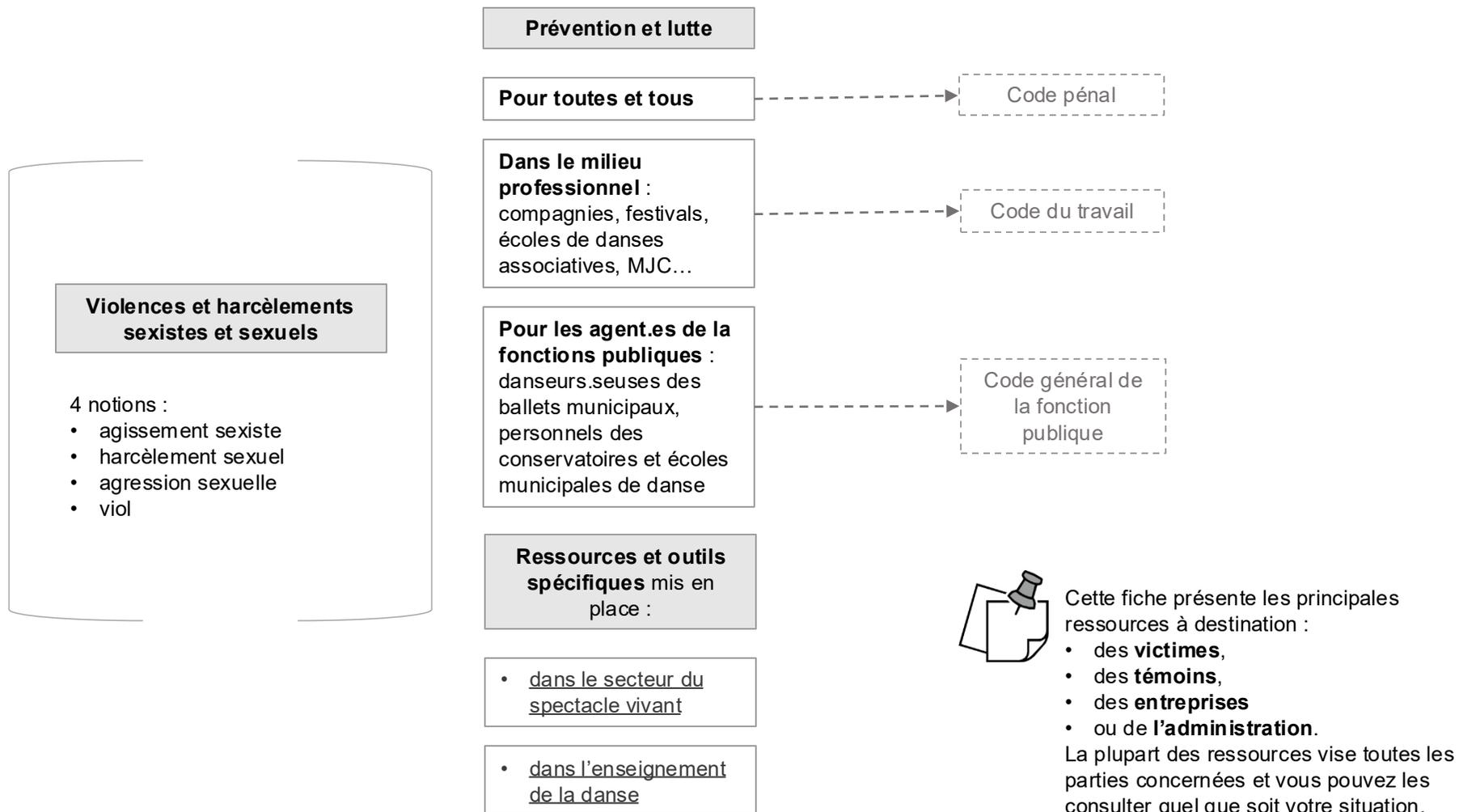


# PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET HARCÈLEMENTS SEXISTES ET SEXUELS

Fiche Vie professionnelle

Centre national de la danse  
Ressources professionnelles  
+33 (0)1 41 839 839  
ressources@cnd.fr  
**cnd.fr**

## EN BREF...





## SOMMAIRE

p. 4 **DE QUOI PARLE-T-ON ?**

p. 5 **PERSONNES À CONTACTER**

p. 6 **ACCOMPAGNEMENTS ET OUTILS**

p. 7 **LIEUX ET SITES RESSOURCES**

### **DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT**

p. 8 . PERSONNES À CONTACTER

p. 9 . DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES  
ARTISTIQUES ET CULTURELLES (CCNEAC)

p. 10 . DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES  
DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT (CCN ESPSV)

p. 11 . FICHES PRATIQUES ET OUTILS

p. 12 . LIEUX ET SITES RESSOURCES

p. 14 . INITIATIVES, RÉSEAUX, COLLECTIFS

p. 15 . RAPPORTS ET ÉTUDES

p. 16 . A L'ÉTRANGER

### **DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE**

p. 17 . PERSONNES À CONTACTER

p. 18 . FICHES PRATIQUES ET OUTILS

p. 19 . LIEUX ET SITES RESSOURCES

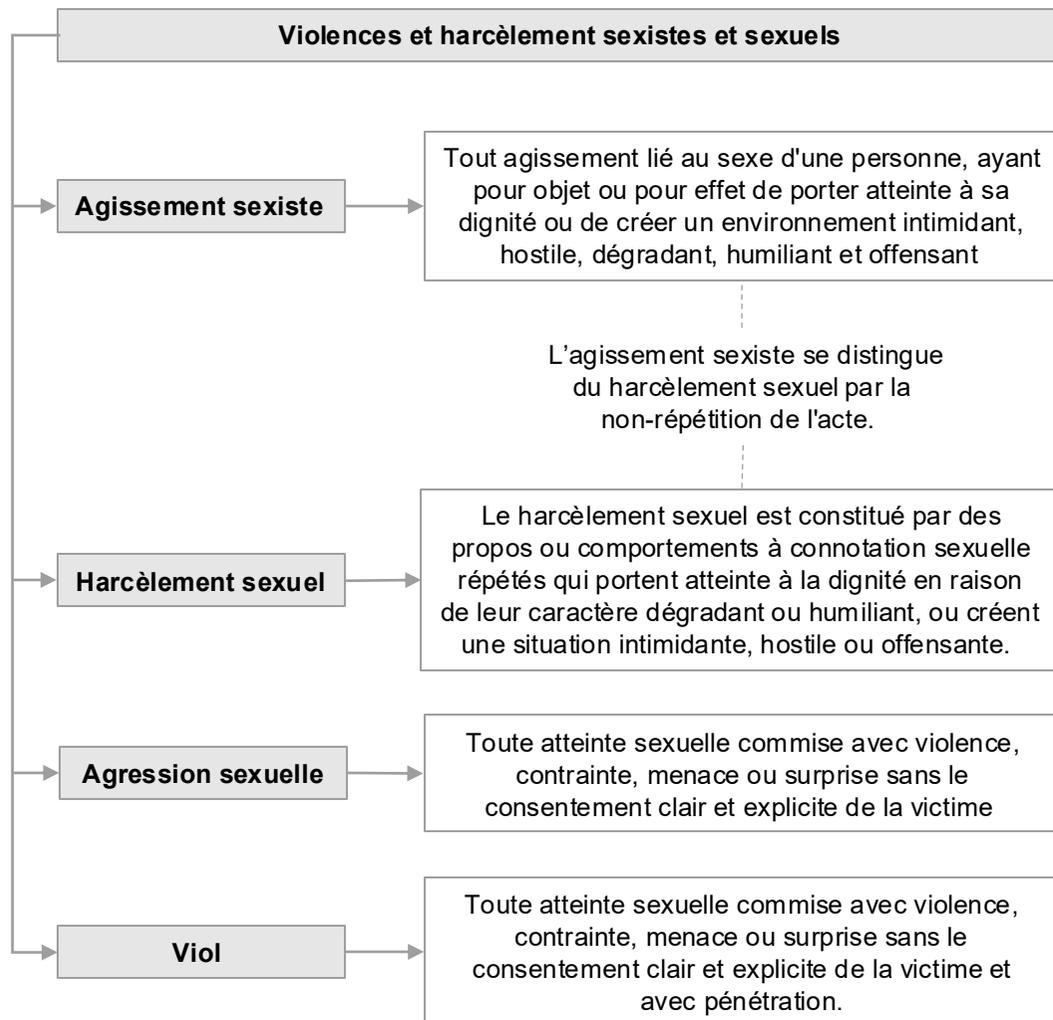
p. 20 . INITIATIVES

p. 21 . RAPPORTS ET ÉTUDES

p. 22 **FONDEMENTS JURIDIQUES**

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les violences et le harcèlement sexistes et sexuels concernent des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un comportement à caractère sexuel, sans consentement.

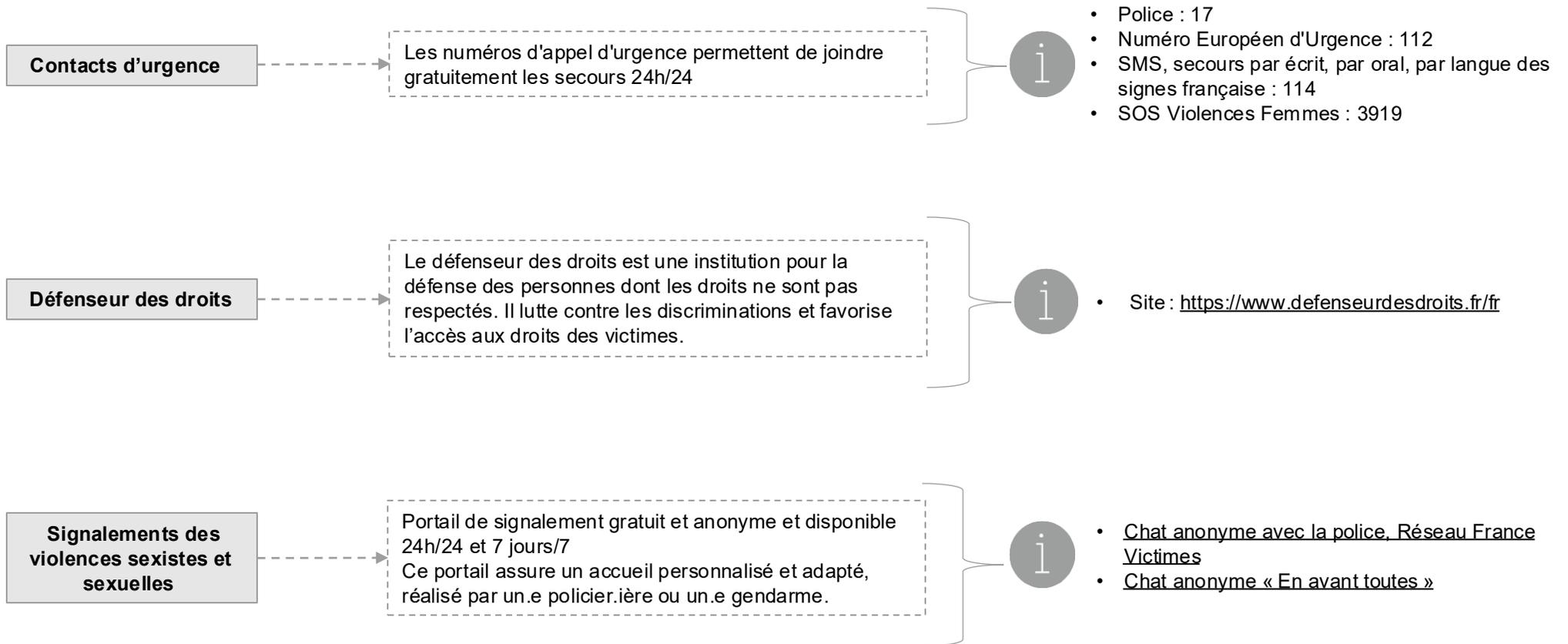


Fixée par :

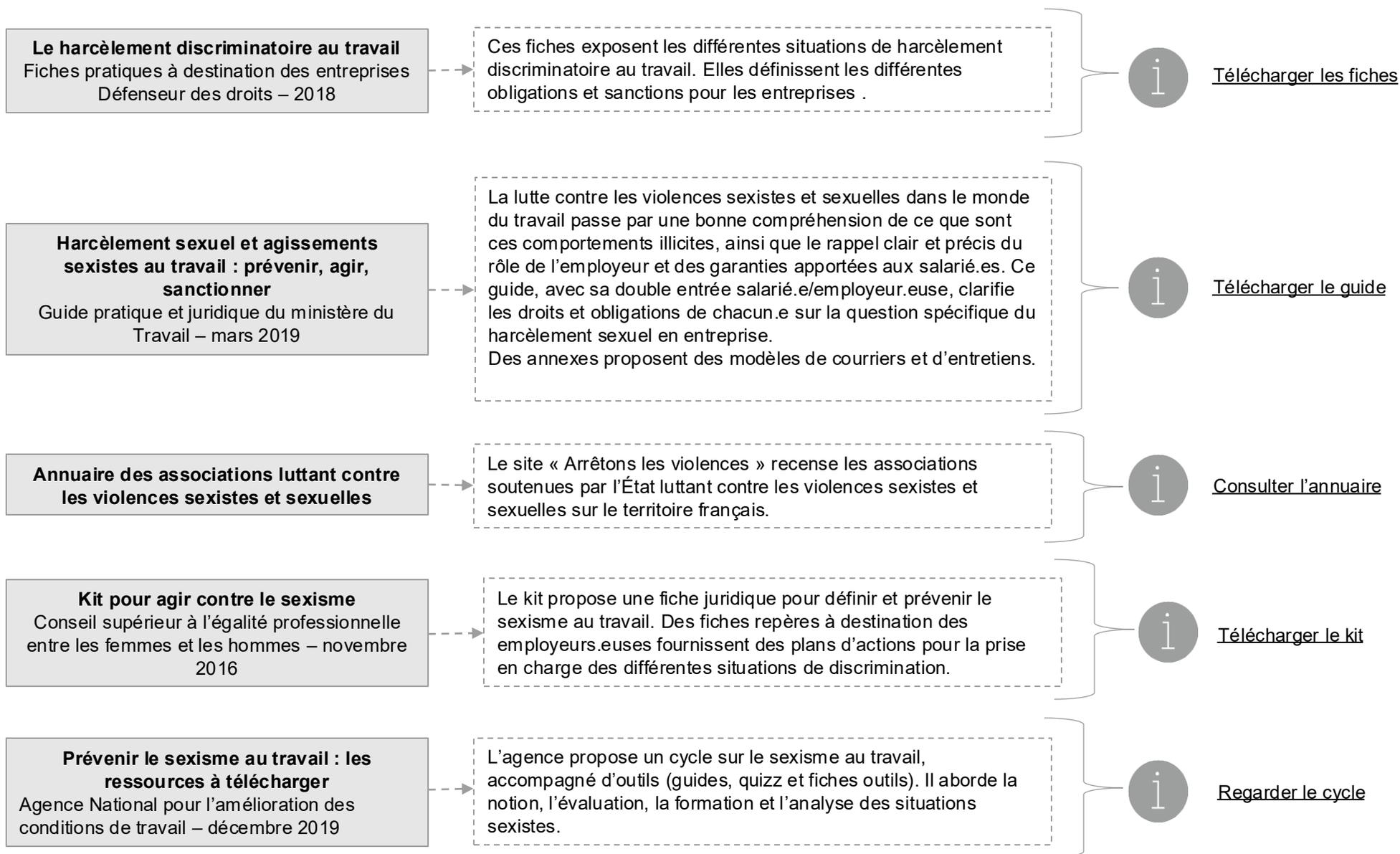
- le Code pénal
- le Code du travail
- et le Code général de la fonction publique

la réglementation met en place une protection visant au respect de l'intégrité et à la sécurité physique et morale de chacun.e, notamment dans le cadre professionnel et de l'enseignement.

## PERSONNES À CONTACTER



## ACCOMPAGNEMENT ET OUTILS



## LIEUX ET SITES RESSOURCES

**Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances**

Le ministère propose sur son site plusieurs ressources concernant notamment :

- La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- L'égalité professionnelle et l'autonomie économique des femmes
- La place des femmes dans les médias, la culture et le sport ...



[+ d'infos sur le site du Ministère](#)

**Arrêtonslesviolences.gouv.fr**

Le site est à destination des victimes, témoins et professionnel.les pour lutter contre les différentes formes de violences sexistes et sexuelles. Des formations et associations sont recensées.



[+ d'infos sur le site](#)

**Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail AVFT**

L'association propose des boîtes à outils (fiches pratiques, modèles de lettre, guides et articles), des formations et de la veille.



[+ d'infos sur le site de l'AVFT](#)

**Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail ANACT**

Repères pour évaluer les risques, outils de sensibilisation, pistes d'action en matière d'organisation du travail... L'Anact met à disposition des employeurs un ensemble de ressources afin de mener une démarche de prévention des risques d'agissements sexistes, de harcèlement sexuel et des agressions sexuelles.



[+ d'infos sur le site de l'Anact](#)

**Collectif #NousToutes**

Le collectif féministe lutte contre les violences sexistes et sexuelles des femmes et des enfants en France. Il propose des formations, des chiffres et des manuels d'action.



[+ d'infos sur le site nous toutes.org](#)

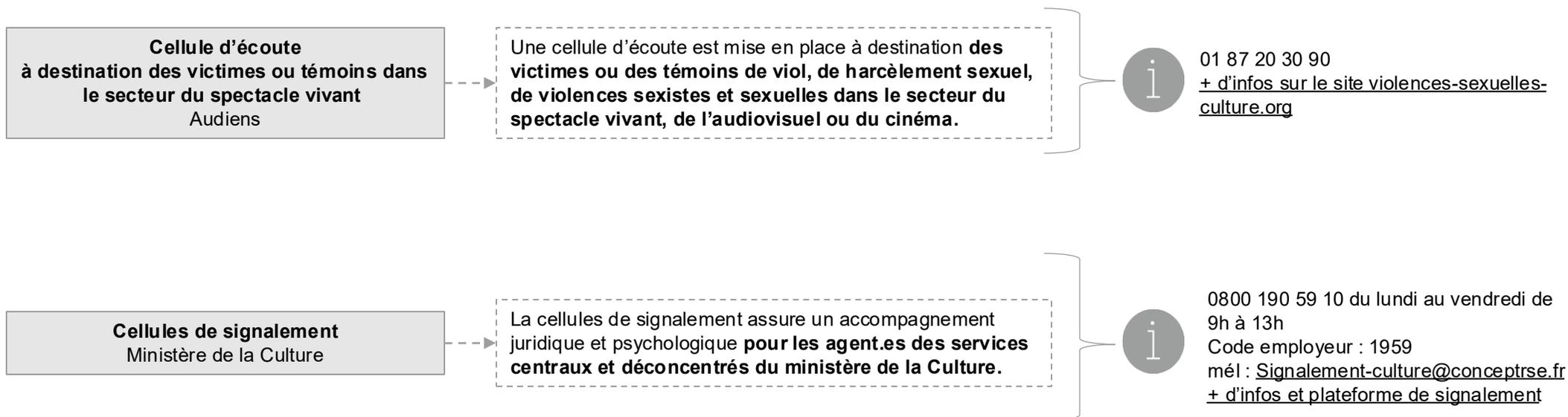
**Information violences sexuelles**

Le site « Information violences sexuelles » présente notamment des vidéos de sensibilisation sur les violences sexuelles.



[+ d'infos sur le site violences.sexuelles.info](#)

## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – PERSONNES À CONTACTER



## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (CCNEAC)

**Accord portant sur la prévention et les sanctions des violences sexuelles et des agissements sexistes au travail**  
Organisations syndicales signataires de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Ajout d'un titre XVIII à la convention collective fixant les dispositions particulières en matière d'information et de sanction des actes et agissements sexistes et sexuels au sein des entreprises du secteur du spectacle vivant subventionné.



+ d'infos [Convention collective des entreprises artistiques et culturelles](#)



**Cet accord s'applique à toutes les entreprises du secteur relevant du champ d'application de la CCNEAC.**



### **Champ d'application de la CCNEAC**

Structures de droit privé et de droit public qui répondent à l'un ou plusieurs des caractères suivants :

- dont la direction est nommée par la puissance publique (État et/ou collectivités territoriales)
- dont l'un au moins des organes de décision comporte en son sein 1 représentant de la puissance publique
- bénéficiant d'un label décerné par l'État (compagnies dramatiques conventionnées, compagnies chorégraphiques conventionnées, scènes de musiques actuelles conventionnées et en général toutes structures conventionnées ou missionnées)
- subventionnées directement par l'État et/ou les collectivités territoriales dans le cadre de conventions pluriannuelles de financement, ou de conventions d'aides aux projets pour les compagnies dramatiques, chorégraphiques, lyriques, des arts de la piste ou de la rue, les ensembles musicaux ...

## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT

**Accord portant sur la prévention et les sanctions des violences sexuelles et des agissements sexistes au travail**  
Organisations syndicales signataires de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

Ajout d'un accord à la convention collective fixant les dispositions particulières en matière d'information et de sanction des actes et agissements sexistes et sexuels au sein des entreprises du secteur du spectacle vivant subventionné.



+ d'infos [Convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant](#)



**Cet accord s'applique à toutes les entreprises du secteur relevant du champ d'application de la convention collective.**



### **Champ d'application de la CNNESPSV**

Applicable aux personnes physiques et morales du secteur privé à vocation artistique et culturelle dont l'activité principale est le spectacle vivant, qui créent, accueillent, produisent, présentent en tournées ou diffusent des spectacles vivants et qui restent globalement indépendantes des pouvoirs publics dans leur fonctionnement, que ce soit sur le plan économique ou en matière d'orientations artistiques, pédagogiques, sociales, territoriales ou culturelles.

## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – FICHES PRATIQUES ET OUTILS

Pour les agent.es de la fonction publique  
(danseurs.euses des ballets municipaux)

**Fiches sur la conduite à tenir dans les situations de harcèlement sexuel au sein de la fonction publique**  
Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques – mars 2018

Ces fiches sont à destination des agent.es de la fonction publique, dont les danseurs.euses des ballets municipaux. Elles ont pour but de prévenir les situations de harcèlement sexuel.



[Consulter les fiches](#)

**Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : Guide des outils statutaires et disciplinaires**  
Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques – novembre 2022

Ce guide conçu dans un souci pédagogique et d'accompagnement, présente les bonnes attitudes à adopter et expose les outils statutaires et disciplinaires susceptibles d'être mobilisés. Il vise à améliorer la prise en charge des signalements en favorisant une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites et en rappelant clairement et précisément le rôle de l'employeur, ainsi que les garanties apportées aux agent.es.



[Télécharger le guide](#)

**Fiche mémo relative aux violences et harcèlement sexistes et sexuels dans la culture**  
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant – septembre 2022

Cette fiche liste différents ouvrages, guides pratiques et lieux ressources des violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant.



[Consulter la fiche](#)

**Situations spécifiques aux métiers de la musique : identifier et prévenir les violences sexistes et sexuelles**  
Centre National de la Musique – janvier 2022

Ces fiches pratiques s'adressent aux personnes travaillant dans le secteur de la musique et des variétés et constituent un outil d'information pour prévenir les violences sexistes et sexuelles en :

- identifiant les points d'attention et de vulnérabilité sur leurs lieux de travail
- assurant une meilleure préparation, une meilleure réaction et une meilleure protection de chaque personne impliquée dans les situations identifiées.



[Consulter la fiche](#)

**Kit de prévention des violences, du harcèlement sexuel et du sexisme dans l'audiovisuel et le cinéma**  
CCHSCT de la Production audiovisuelle et de la Production cinématographique et publicitaire – avril 2022

Le kit est conçu comme une boîte à outils pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, les signaler, traiter les situations et signalements de faits relevant de ces violences.



[Télécharger le kit](#)

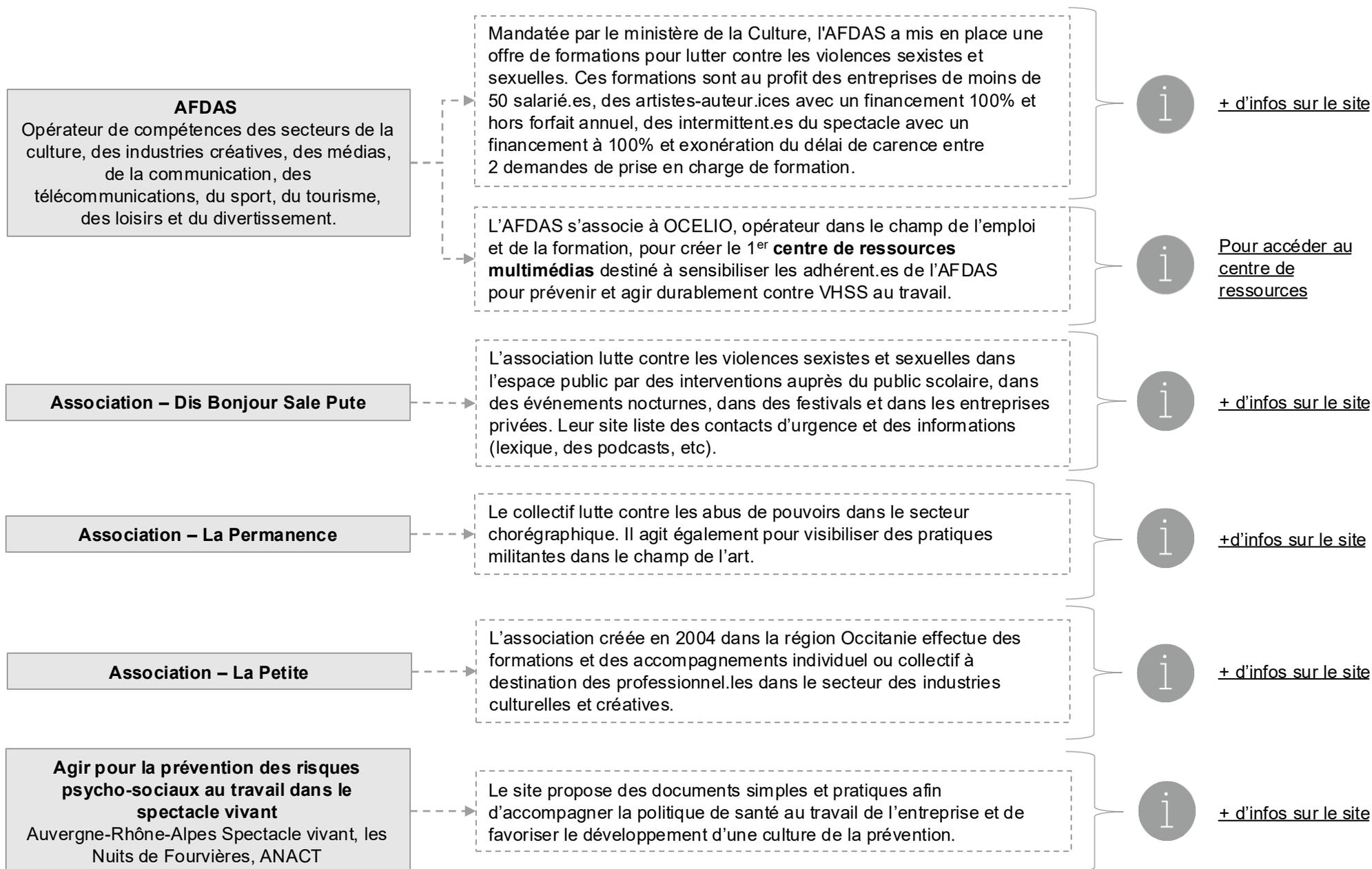
**Kit VHSS**  
Syndeaac– 2023

Boîte à outils pour accompagner les entreprises du secteur du spectacle vivant pour une meilleure prévention et une lutte plus efficace contre les violences sexuelles et les agissements sexistes.



[Consulter le kit](#)

## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – LIEUX ET SITES RESSOURCES



## DANS LE SECTEUR DE L'AUDIOVISUEL – SITES RESSOURCES

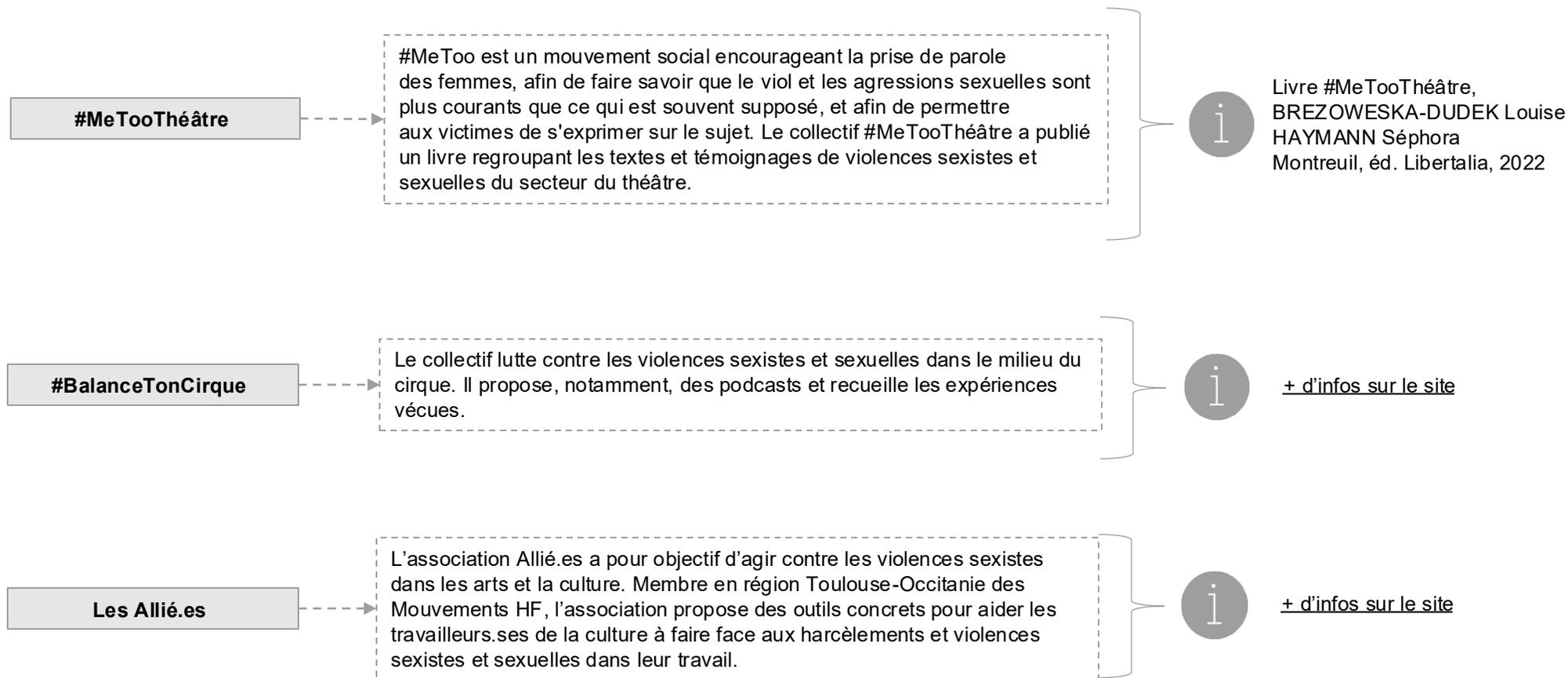
**Collectif 50/50 : Égalité, parité, diversité  
dans le cinéma et l'audiovisuel**

Le site propose des documents simples et pratiques afin d'accompagner de sensibiliser, conscientiser, d'inclure et prévenir sur les questions du genre, de l'inclusion et des violence sexiste et sexuelle dans le milieu du cinéma et de l'audiovisuel.



+ d'infos sur le site

## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – INITIATIVES, RÉSEAUX, COLLECTIFS



## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – RAPPORTS ET ÉTUDES

**Nouveau plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant**  
Ministère de la Culture – 2025 / 2027

Depuis 2017, le ministère de la Culture a fait de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels une priorité, en mettant en œuvre des plans d'actions dans le cinéma, la musique, le spectacle vivant, le livre et les arts visuels, dont la conditionnalité des aides est la mesure la plus emblématique.

Le ministère souhaite aller plus loin en déployant un nouveau plan 2025 / 2027. Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- prévenir et former plus massivement,
- mieux repérer et signaler les faits de harcèlements et de violences,
- agir et prendre des mesures rapidement,
- renforcer l'accompagnement des victimes.



[+ d'infos et pour télécharger le plan sur le site du Ministère](#)

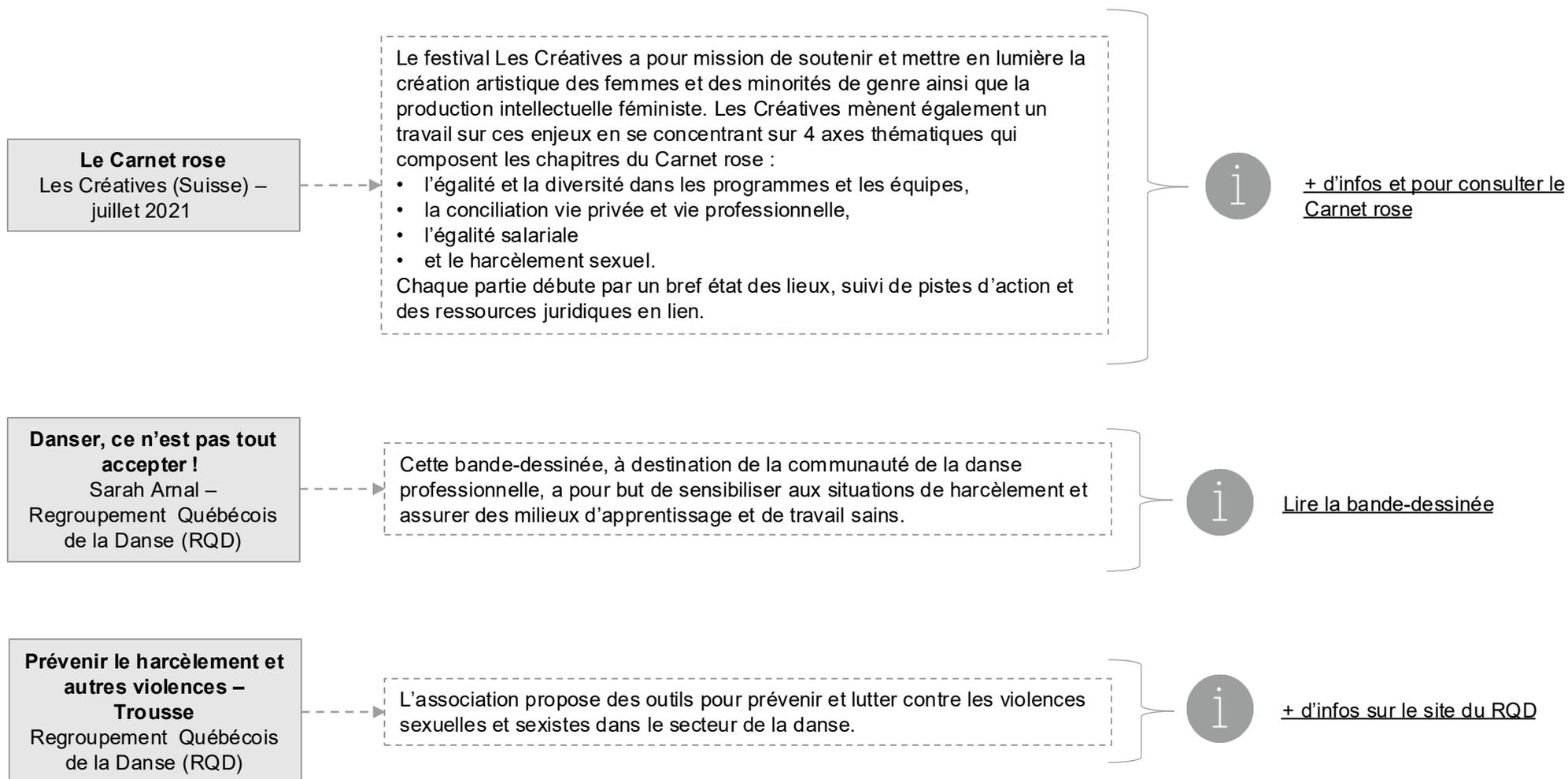
**#MeToo in the Arts : From call-outs to structural change**  
Shared Initiatives For Training (SHIFT) Culture  
– novembre 2021

Dans le cadre de ses travaux sur les relations de genre et le pouvoir, le SHIFT (Shared Initiatives For Training) Culture, initié par 9 réseaux et plateformes culturels européens, a publié une étude sur le harcèlement sexuel et les abus de pouvoir dans le secteur culturel. Cette étude propose plusieurs recommandations pratiques qui peuvent être appliquées par les structures culturelles, quelle que soit leur taille et leur portée.



[Téléchargez l'étude \(en anglais\)](#)  
[Téléchargez la synthèse \(en français\)](#)  
[+ d'infos sur le site \[shift-culture.eu\]\(http://shift-culture.eu\)](#)

## DANS LE SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT – À L'ÉTRANGER



## DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – PERSONNES À CONTACTER

**Cellule de signalement**  
Ministère de la Culture

La cellule de signalement assure un accompagnement juridique et psychologique **pour tous.les étudiant.es des écoles d'enseignement supérieur dépendantes du ministère de la Culture.**



0800 190 59 10 du lundi au vendredi de 9h à 13h  
Code employeur : 1959  
mél : [Signalement-culture@conceptrse.fr](mailto:Signalement-culture@conceptrse.fr)  
+ d'infos et plateforme de signalement

## DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – FICHES PRATIQUES ET OUTILS

Pour les agent.es de la fonction publique  
(conservatoires, écoles de danses  
municipales)

### **Fiches sur la conduite à tenir dans les situations de harcèlement sexuel au sein de la fonction publique**

Ministère de la Transformation et de la Fonction  
publiques – mars 2018

Ces fiches sont à destination des agent.es de la fonction publique dont les personnels des conservatoires et écoles municipales d'enseignement de la danse. Elles ont pour but de prévenir les situations de harcèlement sexuel.



[Consulter les fiches](#)

### **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : Guide des outils statutaires et disciplinaires**

Ministère de la Transformation et de la Fonction  
publiques – novembre 2022

Ce guide conçu dans un souci pédagogique et d'accompagnement, présente les bonnes attitudes à adopter et expose les outils statutaires et disciplinaires susceptibles d'être mobilisés. Il vise à améliorer la prise en charge des signalements en favorisant une bonne compréhension de ce que sont ces comportements illicites et en rappelant clairement et précisément le rôle de l'employeur, ainsi que les garanties apportées aux agent.es.



[Télécharger le guide](#)

### **Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir**

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
– août 2021

Le guide constitue une ressource pour aider les équipes éducatives des collèges et des lycées à mieux prévenir et agir face aux situations liées à des comportements sexistes, à des violences à caractère sexuel et à leurs conséquences.



[+ d'info sur le site du  
Ministère](#)

### **Brochure d'information à destination des enfants « Quand on te fait du mal - information sur les violences et leurs conséquences » –**

Association Mémoire Traumatique et Victimologie –  
Muriel Salmona

Mémoire Traumatique et Victimologie est une association pour la formation, l'information et la recherche sur les conséquences psychotraumatiques des violences. Elle a pour but d'améliorer l'identification, la protection et la prise en charge des victimes de violences par une meilleure information du public et la connaissance et compréhension des conséquences des violences, dans l'optique de lutter contre toutes les violences et d'améliorer leur prévention.



[Télécharger la brochure](#)

## DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – LIEUX ET SITES RESSOURCES

### Colosse aux pieds d'argile

L'association a pour but la prévention aux risques de pédocriminalité, de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement, la formation des professionnel.les ainsi que l'accompagnement et l'aide aux victimes. Initialement spécialisée dans le milieu sportif, l'association agit aujourd'hui dans tous les milieux en lien avec des mineur.es.



[+ d'infos sur le site](#)

### Le Clasches – Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur

Association féministe ouverte à l'ensemble des étudiant.es, doctorant.es, enseignant.es et/ou chercheur.euses et personnels BIATSS. Elle informe sur les moyens de se défendre et sur les notions des violences et produit des ressources (guides, affiches...). Un espace est disponible sur le site pour témoigner..



[+ d'infos sur le site](#)

## DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – INITIATIVES

**Plan fédéral contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels**  
Fédération française des écoles de cirque (FFEC) – avril 2022

La FFEC s'engage dans la mise en œuvre d'un plan de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

i

[+ d'infos sur le site](#)

**Guide pédagogique de prévention des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement artistique spécialisé parisien**  
Ville de Paris – 2024

Ce guide permet aux enseignant.es, tout au long de leur activité, d'identifier les incontournables de l'enseignement artistique et le cadre dans lequel ces enseignements peuvent s'accomplir. Il constitue une ressource permettant à l'ensemble de la communauté éducative de partager des repères, une éthique de travail, et pour chacun.e, d'envisager son positionnement pédagogique dans un cadre respectueux et sécurisé, garantissant le bien-être de tous au sein des conservatoires.

Il ancre son propos dans ce qui fait la spécificité de la pratique et des enseignements artistiques : la mobilisation de l'imaginaire, le rapport aux affects, l'engagement du corps, ceci sur un temps long qui voit grandir et se développer l'enfant.

Il présente la relation professeur-élève et les multiples aspects qui la constituent : confiance, empathie, mais aussi admiration et dépendance vis-à-vis du regard du professeur, et la nécessaire distance à opérer pour garantir une relation d'apprentissage sereine et fertile, participant à l'épanouissement des élèves.

i

[Télécharger le guide](#)

## DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT – RAPPORTS ET ÉTUDES

**Nouveau plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant**  
Ministère de la Culture – 2025 / 2027

Depuis 2017, le ministère de la Culture a fait de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels une priorité, en mettant en œuvre des plans d'actions dans le cinéma, la musique, le spectacle vivant, le livre et les arts visuels, dont la conditionnalité des aides est la mesure la plus emblématique.

Le ministère souhaite aller plus loin en déployant un nouveau plan 2025 / 2027. Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- prévenir et former plus massivement,
- mieux repérer et signaler les faits de harcèlements et de violences,
- agir et prendre des mesures rapidement,
- renforcer l'accompagnement des victimes.

Ce plan comporte une partie concernant les mesures que le ministère s'engage à mettre en place vis-à-vis des mineur.es et notamment dans l'enseignement spécialisé et les pratiques artistiques.



[+ d'infos et pour télécharger le plan sur le site du Ministère](#)

**Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes**  
Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur - octobre 2020

Cette enquête nationale concerne les violences sexuelles et sexistes au sein des établissements d'enseignement.



[Télécharger le rapport](#)

## FONDEMENTS JURIDIQUES



### **Code pénal**

- Harcèlement sexuel : [article 222-33](#)
- Agression sexuelle: [articles 222-22 et suivant](#)
- Viol : [article 222-23](#)

### **Code de procédure pénale**

- Obligation de tout agent public de signaler les crimes et délits au procureur de la République : [article 40](#)

### **Code du travail**

- Agissement sexiste : [article L1152-1 et suivants](#)
- Harcèlement sexuel : [article L1153-1 et suivants](#)
- Obligation de l'employeur de prendre les mesures nécessaires : [article L4121-2](#)

### **Code général de la fonction publique**

- Discriminations liées au sexe et harcèlement : [articles L131-1 à 135-6](#)

### **Textes de lois**

- [Loi n°2021-2018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail](#)
- [Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes](#)
- [Circulaire du 3 septembre 2018 relative à la présentation de la loi n°2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes](#)
- [Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel](#)
- [Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors.](#)
- [Circulaire n° SE1 2014-1 du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement dans la fonction publique](#)

Pour toute question concernant cette fiche : [ressources@cnd.fr](mailto:ressources@cnd.fr)